Office de Tourisme
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 10 novembre 2020, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 140ème assemblée, en distanciel, sous la présidence de Mme Mélina Hérenger, Présidente de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

PREFECTURE DE L'ISERE
02 DEC. 2020
SECTION COURRIER

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Mélina HÉRENGER, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
2. Maxence ALLOTO, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
3. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Sylvain LAVAL, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
6. Hugues DE VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
7. Christian HOFFMANN, président Label Ville,
8. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,

Sur les membres associés :

Étaient présents également :

9. Hervé THOUMINE, trésorier principal,
10. Caroline BOUVARD, directrice générale adjointe au développement et à l'attractivité du territoire,
11. Barbara STERNAL, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
12. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de la promotion du territoire métropole,
13. Vincent DELAITRE, directeur Isère Attractivité,
14. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2020. 955

Objet : Contribution de la CCI à l'OTM au titre du tourisme d'affaire

Dans la continuité du partenariat technique et financier signé en 2007, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, une contribution est convenue. Elle se monte à 5 000 € H.T. (6 000 € T.T.C.) et son versement est soumis à facturation. Il est demandé au Comité Directeur d'autoriser la facturation de cette contribution.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 8 voix Pour, d'autoriser, la facturation de cette contribution pour un montant de 6 000 € TTC.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Transmis en Préfecture
Le

Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 10 novembre 2020
La Présidente, Mélina Hérenger

Office de Tourisme | 14 rue de la République - 38 000 Grenoble - France | TÉL. +33 (0)4 76 42 96 01 - FAX +33 (0)4 76 42 45 90
grenoble-tourisme.com | *grenoble-congres.com*

SIRET 414 835 397 00012 - TVA Intracommunautaire FR83 414 835 397 - NAF 7990Z - IMO 38120002